



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 20 juin 2017 à 9 h 30 et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absentes, mesdames les conseillères Myriam Nadeau et Sylvie Goneau.

Sont également présents, mesdames et messieurs Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Andrée Loyer, directrice administrative et M^e Suzanne Ouellet, greffier ainsi qu'André Barbeau, Luc Bard, Jean Boileau, André Cadieux, Gilles Desjardins, François Duguay, Marc Gohier, Catherine Marchand, Réjean Martineau, Marc Pageau et Mario St-Pierre.

CP20170620-P1

TRAVAUX DE CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE

9 h 30 – Monsieur Réjean Martineau, accompagné par madame Catherine Marchand, présente le plan de travail du service en vue de la réalisation des travaux de concordance au schéma d'aménagement.

À cette fin un budget de 563 000 \$ sur une période de deux ans est estimé.

Un échéancier des travaux est soumis aux membres du conseil.

Monsieur le conseiller Richard M. Bégin prend son siège.

RECOMMANDATIONS :

SUDD-CP-2017-012

Adopter le plan de travail, le budget et la planification des ressources présentés par le Service de l'urbanisme et du développement durable pour les travaux de concordance.

SUDD-CP-2017-013

Mandater le Service de l'urbanisme et du développement durable à procéder au lancement des appels d'offres visant à obtenir des services professionnels externes pour la réalisation des travaux de concordance.

SUDD-CP-2017-014

Mandater le Service de l'urbanisme et du développement durable de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une extension du délai prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2019 pour la préparation et l'adoption des règlements visant à modifier le plan d'urbanisme et sa réglementation municipale de manière concordante au Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2050-2016.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Mireille Apollon quitte son siège.

Aucune décision n'est prise sur les recommandations **SUDD-CP-2017-012**, **SUDD-CP-2017-013** et **SUDD-CP-2017-014**.

Le projet de résolution numéro 108225 sera soumis pour adoption au comité exécutif du 4 juillet 2017 pour recommandation au conseil municipal du 4 juillet 2017.

CP20170620-P2

BILAN SUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

10 h 20 – Madame Catherine Marchand, accompagnée de monsieur François Duguay, présente le bilan 2016 sur l'application des dispositions de la réglementation concernant le stationnement des véhicules récréatifs entrée en vigueur le 26 octobre 2015.

Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 501-2005 a ainsi été modifié afin de permettre aux agents de la paix d'appliquer les dispositions du règlement de zonage prohibant le stationnement des véhicules récréatifs dans la rue.

Le règlement de zonage a également été modifié pour permettre le stationnement d'un véhicule récréatif dans la cour avant, dans l'entrée charretière, jusqu'à une distance de trois mètres du trottoir ou de la bordure de rue, et ce, du 15 mai au 1^{er} octobre seulement. Le véhicule récréatif doit être la propriété de l'occupant du terrain.

Un véhicule récréatif peut être stationné en tout temps dans une cour latérale ou une cour arrière.

Pour la période du 15 mai au 1^{er} octobre 2016, 34 requêtes ont été enregistrées au centre d'appels non urgents 3-1-1 (12 requêtes non fondées et 22 requêtes fondées. 21 cas ont été résolus suite à une inspection et à une communication avec le propriétaire ou à un avis de courtoisie, un seul cas a nécessité une mise en demeure).

La provenance géographique des requêtes est abordée.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 45.

Reprise du comité plénier public à 11 h 10.

CP20170620-P3

POLITIQUE SUR LES MESURES DE LA MODÉRATION DE LA VITESSE

11 h 10 – M^c Claude Martine, accompagné de messieurs André Turgeon et André Cadieux, présente les modifications à la Politique sur les mesures de modération de la vitesse suite au mandat octroyé par le comité plénier le 19 avril 2016 à la Commission de la sécurité publique et de la circulation.

Par ces modifications proposées à la Politique sur les mesures de modération de la circulation, 54 sites répondent ainsi aux critères pour l'implantation de mesures de modération de la circulation, soit 33 nouveaux sites.

En fonction des disponibilités budgétaires, le service propose de retenir prioritairement 15 sites de la liste pour des interventions physiques permanentes en 2018.

RECOMMANDATIONS :

CP-INFRA-2017-006

Approuver les modifications à la Politique sur les mesures de modération de la circulation **CP-INFRA-2012-01**.

CP-INFRA-2017-007

Approuver la liste de priorisation des sites admissibles à l'implantation de mesures physiques de modération de la circulation 2018 (en date de mai 2017) et autoriser le Service des infrastructures à procéder à la préparation des documents d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des concepts, plans et devis pour les sites 1 à 15 de la liste (Grenoble à Lord-Aylmer).

Madame la conseillère Mireille Apollon reprend son siège.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Les recommandations **CP-INFRA-2017-006** et **CP-INFRA-2017-007** sont acceptées à l'unanimité.

Demande est faite de corriger le district pour la rue Parisien qui est dans le district 17 et non 16.

CP20170620-P4

DISPONIBILITÉ D'ENDROITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT SUR LE PROJET D'ARÉNA DE 4 000 PLACES ET DE GLACES COMMUNAUTAIRES

12 h 05 – Madame la conseillère Louise Boudrias demande que plus d'endroits soient disponibles pour la tenue de la période d'enregistrement du 26 au 30 juin 2017.

Des éléments de réponse lui sont apportés.

Le comité plénier public est suspendu à 12 h 20.

Reprise du comité plénier public à 13 h 20.

CP20170620-P5

SITUATION FINANCIÈRE – BUDGET 2017

13 h 20 – Monsieur Mario St-Pierre, accompagné de monsieur André Barbeau, présente la situation financière de la Ville pour l'année 2017.

Est estimé un surplus net anticipé au 31 décembre 2017 de 6 300 000 \$.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Mandat est donné à l'administration pour qu'un modèle de financement soit proposé permettant la réalisation de l'ensemble des sites priorités pour l'implantation de mesures physiques de modération de la circulation en 2018.

Ce modèle de financement sera déposé au Comité du budget et des immobilisations pour l'automne 2017.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- CP20170620-PD1** Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 avril 2017
- CP20170620-PD2** Procès-verbal de la réunion du Comité sur les demandes de démolition tenue le 20 mars 2017
- CP20170620-PD3** Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 27 avril 2017
- CP20170620-PD4** Procès-verbal de la rencontre de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine tenue le 20 mars 2017
- CP20170620-PD5** Lettre déposée lors de la réunion du conseil municipal du 13 juin 2017 de madame Christiane Ladouceur – Demande de dérogation mineure pour l'accès et l'allée d'accès au terrain – 20, rue du Panorama

Fin du comité plénier public à 13 h 40.